



APNQL
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
QUEBEC-LABRADOR

AFNQL
ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
QUEBEC-LABRADOR

250, place Chef Michel Laveau, #201 | Wendake (Québec) G0A 4V0

(418) 842-5020 | info@apnql.com | www.apnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA SUR LA LOI FÉDÉRALE (C-92) PORTANT SUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS

Wendake, le 14 février 2024 - Réunies en Assemblée générale à Wendake, le Conseil des femmes élues de l'APNQL tient à exprimer sa satisfaction suite au jugement prononcé par la Cour suprême du Canada le 9 février dernier.

Les Femmes élues reconnaissent l'importance historique du jugement, mais déplorent qu'il arrive par contre bien tard. Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada ne pourra jamais effacer les innombrables histoires déchirantes vécues par des familles des Premières Nations reliées à la Loi provinciale sur la Protection de la jeunesse. L'insistance du gouvernement Legault à imposer sa Loi de protection de la jeunesse plutôt que de reconnaître la validité de celle des Premières Nations a fait perdre quatre précieuses années et a entraîné des conséquences graves pour de très nombreux enfants, déplorent les Femmes élues de l'APNQL.

« Nous sommes des Femmes élues, nous sommes des femmes, des mères, des grands-mères et des arrière-grands-mères, des porteuses d'eau, de vies, des cultures et des traditions. Nous avons toujours eu la compétence pour la protection de nos enfants. La Cour suprême nous rend enfin justice, lève au moins en partie les obstacles mis sur notre route par le gouvernement provincial, et nous voulons le reconnaître », affirme Madame Carina Dominique, conseillère de la nation Innue de Mashteuiatsh, au nom du Conseil des Femmes élues de l'APNQL.

« Les Femmes élues demeureront très attentives à la suite de cet important jugement de la Cour suprême et dénonceront avec fermeté tout obstacle à sa mise en œuvre. Nous ne pouvons plus tolérer que quiconque mette nos enfants et nos familles à risque. Plus jamais ! » affirme pour sa part, Madame Nadia Robertson, porte-parole pour le Conseil des femmes élues de l'APNQL et conseillère de la nation Mig'maq de Gespeg, au nom du Conseil des femmes élues de l'APNQL.

À propos du Conseil des femmes élues de l'APNQL

Le Conseil des femmes élues de l'APNQL est composé de toutes les femmes dûment élues à des postes de cheffes ou conseillères de chacune des communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador. Le Conseil des femmes élues de l'APNQL vise une perspective équitable des relations hommes-femmes au sein de la Table de chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, des communautés des Premières Nations au Québec, ainsi qu'au sein de toutes les entités traitant avec les Premières Nations qui reconnaissent, respectent, et soutiennent le rôle des femmes dans des positions de leadership.

— 30 —

Source : Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

Francis Verreault-Paul, Chef de cabinet de l'APNQL

fverreault@apnql.com

514-546-7878 – www.apnql.com